



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

NOTE D'INFORMATION

N° 19.36 – Octobre 2019

Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Édition : Aurélie Bernardi
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

Depp

DIRECTION DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA PERFORMANCE

DEPP-DVE
61-65, RUE DUTOT
75732 PARIS CEDEX 15

Une mesure de l'éloignement des collèges

► L'éloignement des collèges peut être approché de manière continue, à l'aide d'un indicateur synthétique qui tient compte, pour un établissement donné, du profil de la commune de résidence des élèves, de l'offre scolaire alentour ainsi que de l'offre culturelle et sportive.

Si les collèges les moins éloignés se situent, très majoritairement, dans les grandes agglomérations, les collèges les plus éloignés se situent en revanche en outre-mer, le long de la diagonale allant des Ardennes jusqu'aux Landes, ainsi qu'en zone de montagne. Pour la plupart, ces collèges éloignés sont implantés dans une commune rurale.

Les collèges les plus éloignés sont plutôt homogènes socialement. Ils se caractérisent par des moyens en enseignement plutôt supérieurs à la moyenne, en raison notamment de leurs effectifs plus faibles. Les résultats au DNB y sont légèrement meilleurs ; mais les différences concernant l'orientation des élèves sont plus marquées, en faveur de la voie professionnelle, en particulier de l'apprentissage.

Sylvain Maugis, Mustapha Touahir, DEPP-B3

► L'éloignement des collèges peut être décrit au travers d'un indice synthétique continu, que nous appelons indice d'éloignement. L'indice dont il est question correspond à la synthèse de plusieurs dimensions. Plus précisément, nous distinguons trois types de variables en lien avec l'éloignement d'un collège. Tout d'abord, le profil des élèves est pris en compte (le fait qu'ils résident dans une commune rurale éloignée, la distance qu'ils parcourent pour se rendre au collège). L'offre de formation proposée autour du collège est également considérée, aussi bien en lycée (distances à la formation de seconde générale et technologique, à la formation de seconde professionnelle, au Centre de formation en apprentissage les plus proches) qu'en collège (distances à la Segpa, aux dispositifs ULIS, UPE2A, aux sections linguistiques, etc.). Enfin, l'éloignement vis-à-vis des équipements sportifs (bassins de natation, gymnases) et culturels (bibliothèques, cinémas-théâtres) est intégré au calcul de l'indice. Celui-ci est obtenu à l'aide d'une Analyse en composantes principales (ACP) ; il correspond à une combinaison linéaire de toutes les variables retenues (voir « Pour en savoir plus » – Méthodologie).

Les collèges les moins éloignés se situent tous à Paris et dans la petite couronne

L'indice d'éloignement, dont la moyenne est égale à 0, est d'autant plus élevé que le collège est éloigné. De même, une valeur négative de l'indice correspond à une

situation d'éloignement moins marquée que la moyenne ► figure 1.

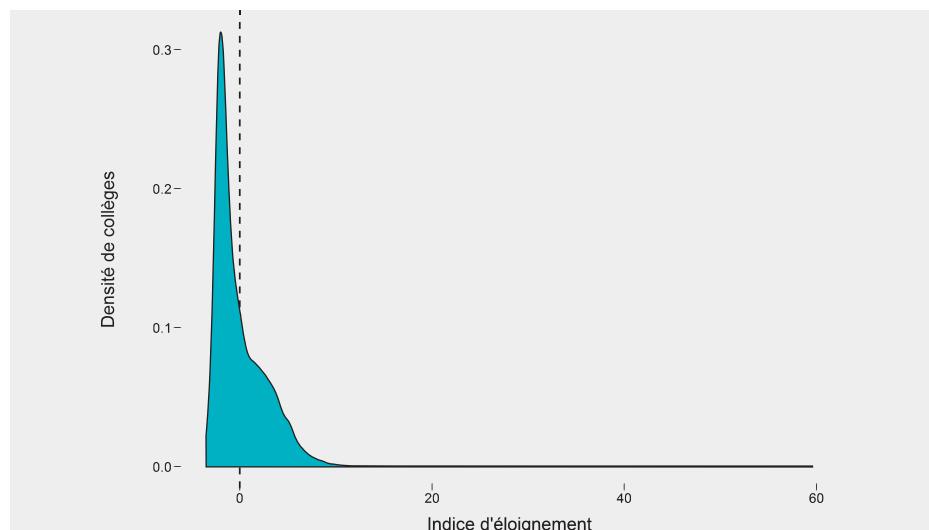
L'indice d'éloignement met ainsi en évidence la situation particulière de Paris. Parmi les 100 collèges les moins éloignés, tous se situent dans cette ville, à l'exception de deux collèges situés dans l'académie de Créteil. La carte des 200 collèges les moins éloignés prolonge la première carte. On y voit apparaître un grand nombre de collèges de la petite couronne (départements de Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne) ainsi qu'une petite dizaine de collèges marseillais. De manière générale, les collèges les moins éloignés sont implantés au sein des grandes agglomérations. Ainsi, les territoires de Lyon,

mais aussi de Lille, Toulouse, Nice, ou encore Strasbourg comptent des collèges parmi les moins éloignés de France. On retrouve cependant quelques collèges peu éloignés dans des agglomérations de moins grande taille. Au Havre, par exemple, à Mulhouse ou à Boulogne-sur-Mer, le profil des élèves, la densité de l'offre scolaire, culturelle et sportive expliquent le caractère relativement peu éloigné de certains collèges.

Les collèges les plus éloignés se situent notamment le long de la ligne allant des Ardennes jusqu'aux Landes

Les collèges les plus éloignés se trouvent en Guyane – c'est dans cette académie que

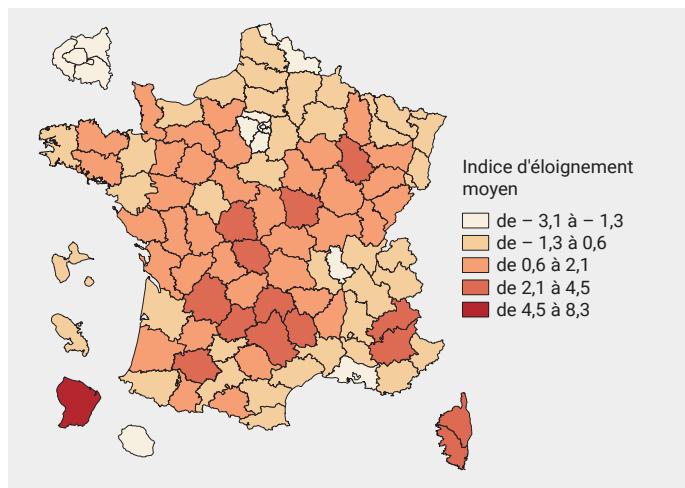
► 1 Distribution de l'indice d'éloignement pour l'ensemble des collèges



Champ : France entière hors Mayotte, collèges publics et privés sous contrat.
Source : MENJ-DEPP, BPE.

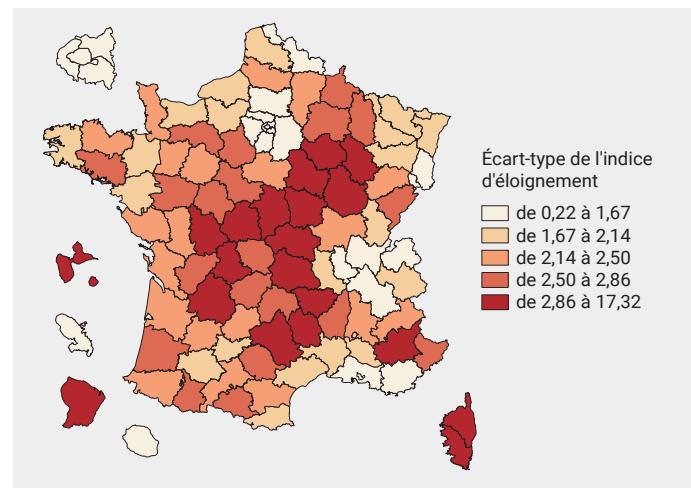
Réf. : Note d'Information, n° 19.36. © DEPP

►2 Indice d'éloignement moyen par département



Réf. : Note d'Information, n° 19.36. © DEPP

►3 Écart-type de l'indice d'éloignement par département



Réf. : Note d'Information, n° 19.36. © DEPP

l'éloignement atteint son niveau le plus élevé – et, dans une moindre mesure, en Guadeloupe.

En métropole, loin des centres d'agglomération, les collèges les plus éloignés se situent davantage en bordure des limites départementales. Le centre de la France est particulièrement concerné. On trouve des collèges éloignés surtout dans la diagonale allant des Ardennes jusqu'aux Landes, ainsi qu'en zone de montagne.

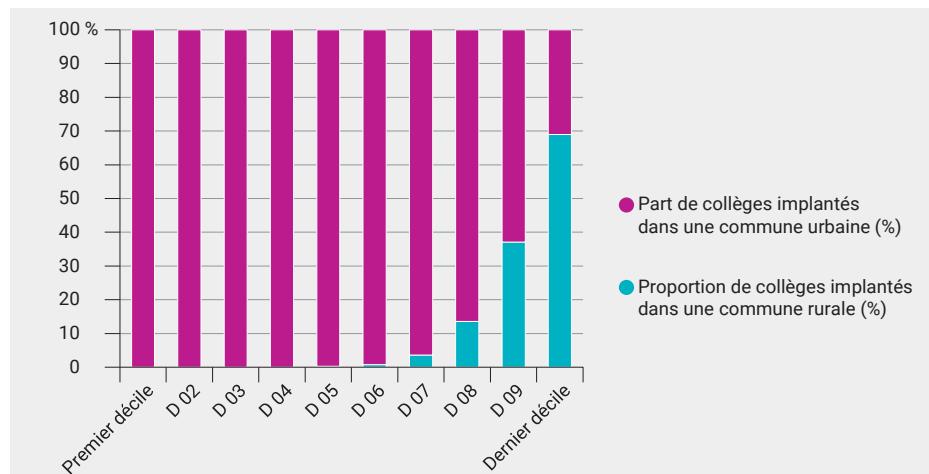
Une manière de représenter les disparités territoriales peut consister à calculer, pour chaque département, la valeur moyenne de l'indice ► figure 2. On observe logiquement que les départements associés à une grande métropole sont, en moyenne, les moins isolés. En Île-de-France, la Seine-et-Marne apparaît comme le département le plus concerné par l'éloignement. Ce département est dans une situation d'éloignement comparable à celle des Alpes-Maritimes. Mais la proximité des moyennes pour ces deux départements cache des disparités : dans le premier cas, l'éloignement varie peu d'un collège à l'autre ; dans le second, des collèges parmi les moins éloignés de France côtoient des collèges nettement plus isolés ► figure 3.

Plus globalement, la dispersion de l'indice d'éloignement au sein de chaque département est très élevée dans le sud du Massif central ainsi que dans la diagonale allant de l'académie de Reims jusqu'à celle de Bordeaux. Ces départements sont marqués par de forts contrastes entre leurs collèges les plus et les moins isolés.

La plupart des collèges les plus éloignés sont ruraux

Il existe un lien relativement important entre éloignement et ruralité. En particulier, les 40 % des collèges les moins éloignés sont tous implantés dans une commune urbaine ► figure 4.

►4 Commune d'implantation des collèges selon l'indice d'éloignement



Réf. : Note d'Information, n° 19.36. © DEPP

À l'inverse, parmi les 10 % des collèges les plus éloignés, près de 7 sur 10 sont situés dans une commune rurale. De fait, plus de 30 % des collèges les plus éloignés sont tout de même implantés dans un territoire urbain.

Ce résultat met en évidence que certains collèges urbains (du point de vue de leur localisation) sont plus isolés que certains collèges ruraux.

Les 31 % des collèges qui, tout en étant éloignés (appartenance au dernier décile), sont implantés dans une commune urbaine ont un profil très marqué : ils sont majoritairement situés dans des petites communes de type « bourg » (25,3 %), c'est-à-dire des communes urbaines peu denses qui ne sont pas sous l'influence des grandes villes. On retrouve des types de communes similaires pour l'implantation des collèges de l'avant-dernier décile : lorsqu'ils sont urbains, ces collèges relativement éloignés se situent le plus souvent dans des communes urbaines peu denses qui sont, ou non, sous l'influence des villes ► figure 5.

L'homogénéité sociale est plus grande pour les collèges les plus éloignés

Dans le secteur public, les collèges les plus éloignés se caractérisent par un profil social relativement moyen. L'IPS des 10 % des collèges les plus éloignés est en effet 98,4 ; il est de 100,3 pour les collèges du 9^e décile (contre 100,1 pour l'ensemble des collèges publics) ► figure 6. Les collèges les plus défavorisés sont ceux du deuxième décile : il s'agit de collèges qui, géographiquement, sont légèrement en retrait par rapport aux établissements les plus centraux (ceux du premier décile) et qui relèvent, pour près de 43 % d'entre eux, de l'éducation prioritaire. Près de 20 % des collèges du deuxième décile appartiennent à un réseau REP+.

Finalement, les collèges les plus éloignés se caractérisent surtout par leur homogénéité

► 5 Répartition des collèges des dernier et avant-dernier déciles de l'indice d'éloignement par type de commune d'implantation

Type de commune	Indice d'éloignement	
	Dernier décile (%)	Avant-dernier décile (%)
Rurale éloignée peu dense	57,7	16,3
Rurale éloignée très peu dense	2,5	0,7
Rurale périphérique peu dense	8,5	19,9
Rurale périphérique très peu dense	0,1	0,1
Bourg	25,3	37,2
Petite ville	1,3	3,4
Urbaine périphérique peu dense	4,0	19,9
Urbaine dense	0,3	2,5
Urbaine très dense	0,1	0,0
Total	100,0	100,0

Lecture : parmi les 10 % des collèges les plus éloignés, 57,7 % sont implantés dans une commune rurale éloignée peu dense.

Champ : France métropolitaine, collèges publics et privés sous contrat.

Source : MENJ-DEPP, Insee.

Réf. : Note d'Information, n° 19.36. © DEPP

► 7 Caractérisation des collèges selon l'indice d'éloignement

Indice d'éloignement	H/E	Part de collèges avec internat (%)	Ancienneté moyenne des enseignants (années)
Premier décile	1,21	2,5	5,6
D 2	1,22	4,8	6,2
D 3	1,21	5,1	6,9
D 4	1,18	3,8	7,3
D 5	1,16	5,1	7,9
D 6	1,16	7,4	7,8
D 7	1,15	9,5	8,1
D 8	1,17	8,7	8,0
D 9	1,20	10,6	7,8
Dernier décile	1,32	14,3	7,1

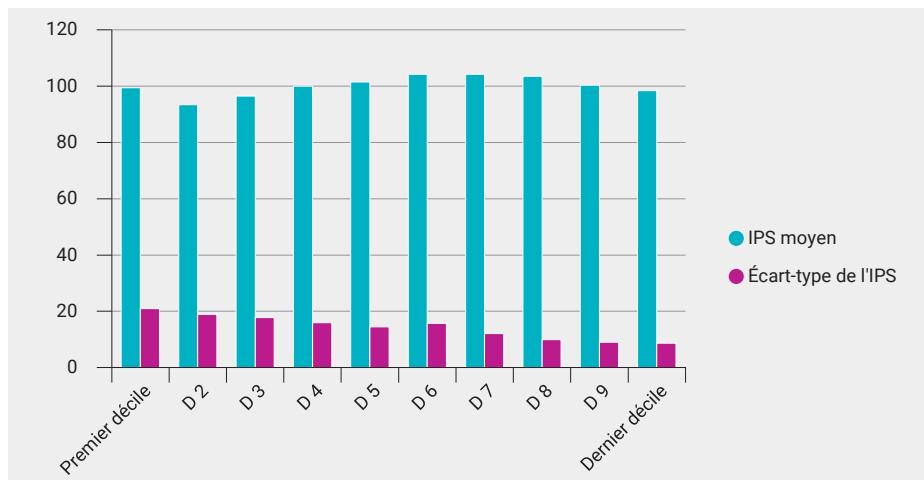
Lecture : parmi les 10 % des collèges les moins éloignés, 2,5 % disposent d'un internat.

Champ : France entière hors Mayotte, collèges publics.

Source : MENJ-DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 19.36. © DEPP

► 6 IPS moyen et écart-type de l'IPS par décile de l'indice d'éloignement



Lecture : l'indice de position sociale moyen des 10 % des collèges les moins éloignés s'élève à 99,4. Pour ces collèges, l'écart-type de l'IPS est de 21.

Champ : France entière hors Mayotte, collèges publics.

Source : MENJ-DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 19.36. © DEPP

sociale. On observe en effet que la dispersion de l'IPS entre les établissements est d'autant plus faible que l'indice d'éloignement est élevé : l'écart-type varie ainsi de 21 pour les collèges du 1^{er} décile à 8,7 pour ceux du dernier décile. Peu de collèges éloignés sont soit très favorisés soit très défavorisés.

L'ancienneté des enseignants est plus faible dans les collèges les moins éloignés

Le nombre d'heures d'enseignement par élève (H/E) alloué à un collège est relativement stable pour les collèges les moins éloignés ► figure 7. Parmi ces établissements, ceux qui relèvent de l'éducation prioritaire se démarquent : à éloignement identique, ces collèges bénéficient en effet d'un H/E supérieur. Pour les collèges dont l'indice d'éloignement est élevé (4 derniers

déciles), on observe que les moyens sont d'autant plus élevés que les collèges sont isolés. Cette relation s'explique notamment par les effectifs d'élèves moins importants qui caractérisent les collèges les plus éloignés. Pour ces derniers, les économies d'échelle au niveau de l'établissement sont donc moins grandes.

Dans les collèges publics, la présence d'un internat croît également avec l'éloignement. Ainsi, 14,3 % des collèges les plus éloignés (dernier décile) proposent une offre d'internat, contre 2,5 % pour les collèges les moins éloignés (premier décile). L'ancienneté des enseignants dans leur établissement dépend aussi de l'éloignement. Elle est en fait maximale pour les collèges dont la valeur de l'indice d'éloignement est moyenne. C'est au sein des collèges les plus centraux que les enseignants exercent en moyenne le moins longtemps : dans les

établissements du premier décile, l'ancienneté moyenne des enseignants est de 5,6 années ; elle est de 6,2 dans les collèges du deuxième décile. À l'inverse, dans les collèges les plus éloignés, les enseignants sont en poste depuis 7,1 années en moyenne.

Dans les collèges éloignés, le passage en seconde générale et technologique est moins fréquent

La note moyenne obtenue aux épreuves écrites du DNB permet de caractériser les performances des collèges. Comme pour le milieu social des élèves (IPS), on observe des résultats globalement meilleurs à mesure que l'éloignement des collèges augmente

► figure 8. Même pour les collèges les plus éloignés, la note moyenne aux épreuves écrites du DNB est de 10,1, soit un point de plus que pour les établissements des deux premiers déciles (respectivement 9,3 et 9,1).

► 8 Note moyenne aux épreuves écrites du DNB par décile de l'indice d'éloignement

Indice d'éloignement	Note moyenne aux épreuves écrites du DNB
Premier décile	9,3
D 2	9,1
D 3	9,4
D 4	9,8
D 5	10,0
D 6	10,1
D 7	10,2
D 8	10,3
D 9	10,2
Dernier décile	10,1

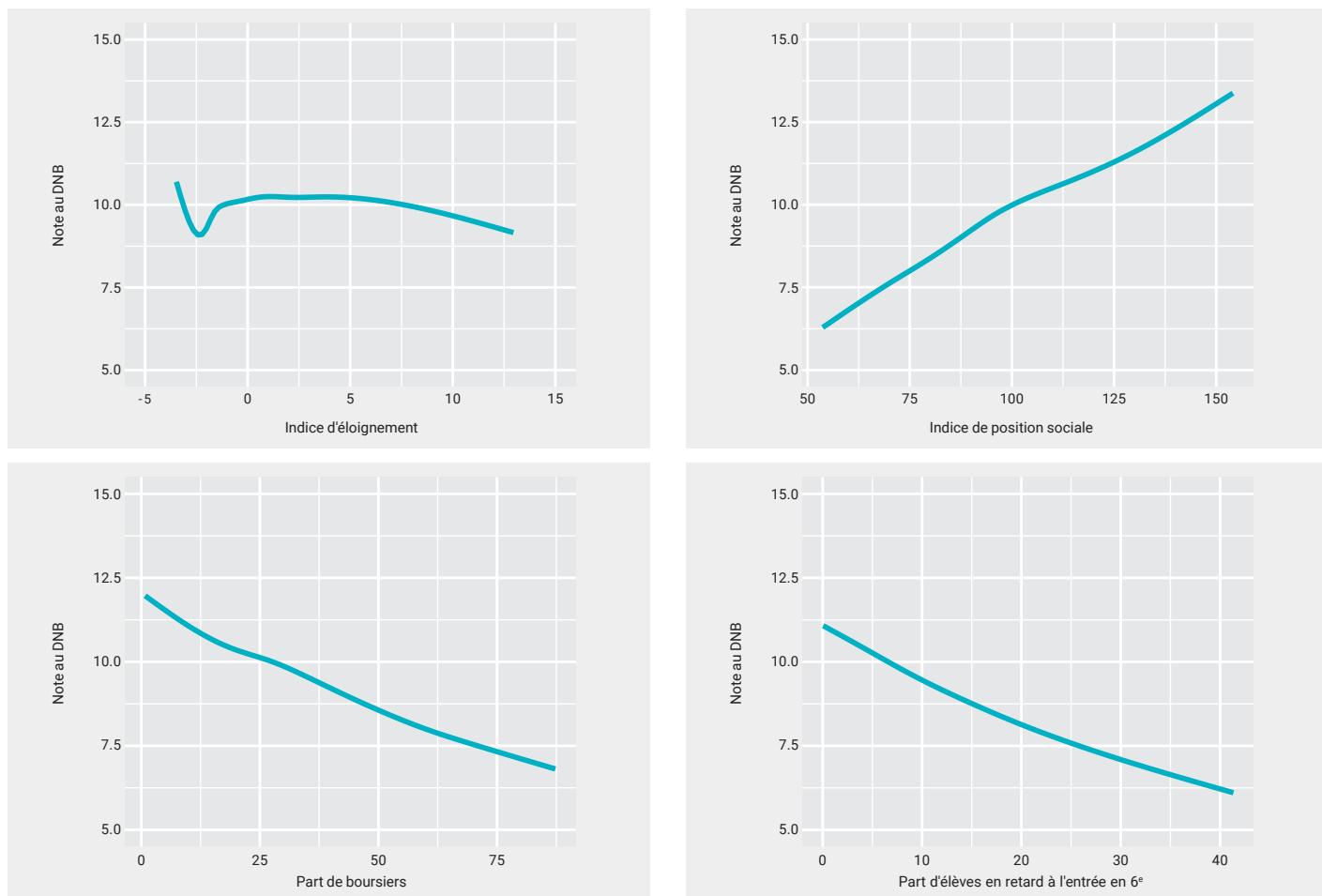
Lecture : dans les 10 % des collèges les plus éloignés, la note aux épreuves écrites du DNB est de 10,1 en moyenne.

Champ : France entière hors Mayotte, collèges publics.

Source : MENJ-DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 19.36. © DEPP

► 8 bis Notes aux épreuves écrites du DNB selon l'indice d'éloignement, l'IPS, la part de boursiers et la part d'élèves en retard à l'entrée en 6^e



Lecture : en moyenne, les collèges dont l'indice de position sociale vaut 100 ont une note au DNB de 10.

Champ : France entière hors Mayotte, collèges publics.

Source : MENJ-DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 19.36. © DEPP

Le lien entre éloignement et résultats scolaires peut être relativisé lorsque l'on compare l'intensité de ce lien avec celle qui lie les résultats scolaires avec d'autres caractéristiques des collèges : milieu social des élèves, proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième, proportion d'élèves boursiers. En effet, ces variables sont nettement plus corrélées à la réussite des élèves ► figure 8 bis.

L'orientation des élèves en fin de troisième semble, en revanche, davantage corrélée à l'éloignement du collège ► figure 9. Plus celui-ci est éloigné, moins le passage en seconde générale et technologique est fréquent. Ainsi, dans les 10 % des collèges publics les plus éloignés, 57,2 % des élèves de troisième passent en seconde GT contre 69,7 % pour les collèges du premier décile.

Les collèges les plus isolés se caractérisent *a contrario* par une orientation plus fréquente dans les lycées agricoles et en apprentissage : 9,6 % des élèves de troisième passent l'année suivante dans un lycée agricole tandis que 6,1 % entrent en apprentissage, soit respectivement 9,2 et 4,7 points de plus que dans les collèges du premier décile. Le lien qui peut être établi entre orientation et éloignement du collège ne vaut pas lorsque l'on étudie le lien entre orientation et caractéristiques sociales des établissements. En effet, pour le passage en apprentissage par exemple, on observe que, socialement, les collèges les plus concernés sont les collèges « moyens », ceux qui ne sont ni les plus favorisés, ni les plus défavorisés (voir « Pour en savoir plus » – figure 9 bis). ■

► 9 Taux de passage des élèves après la 3^e par décile de l'indice d'éloignement

Indice d'éloignement	Voie générale et technologique	Voie professionnelle				Enseignement agricole
		Total	Dont seconde PRO	Dont CAP	Dont Apprentissage	
Premier décile	69,7	25,3	20,9	3,0	1,4	0,4
D 2	64,8	29,2	22,7	3,9	2,6	1,0
D 3	65,2	28,6	21,8	3,8	3,0	1,6
D 4	66,0	27,6	20,7	3,4	3,5	2,2
D 5	66,2	26,9	19,5	3,4	4,0	3,1
D 6	66,5	26,2	18,9	3,2	4,1	3,3
D 7	65,5	26,4	18,8	2,9	4,8	4,5
D 8	63,7	26,9	18,8	2,8	5,3	5,6
D 9	60,5	28,5	19,4	3,1	5,9	7,3
Dernier décile	57,2	28,4	19,1	3,2	6,1	9,6

Champ : France entière hors Mayotte, collèges publics.
Source : MENJ-DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 19.36. © DEPP

POUR EN SAVOIR PLUS

la Note d'Information 19.36 est en ligne sur education.gouv.fr/statistiques

Pour accéder à la figure 9 bis et aux références bibliographiques, voir la rubrique « Télécharger les données XLS ».